



FONDS SOCIAL EUROPEEN

COMPTE RENDU DU
COMITE NATIONAL DE SUIVI
 DU 27 JUIN 2012

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE « COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI » 2007-2013

ORDRE DU JOUR

Introduction par M. le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle.....	2
Approbation du compte rendu du Comité national de suivi du 8 février 2012.....	5
Préparation de la programmation 2014-2020 et semestre européen par le Chef d'unité à la DG Emploi (Commission européenne)	5
État d'avancement du Programme opérationnel national.....	10
Examen des propositions de transfert entre axes.....	11
Présentation du rapport annuel d'exécution 2011	12
Point d'actualité sur la communication FSE	14
Questions diverses	15

INTRODUCTION PAR M. LE DELEGUE GENERAL A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bertrand MARTINOT indique qu'à dix-huit mois de la fin de l'exercice, le programme opérationnel (PO) se déroule dans une situation économique particulièrement dégradée et dans un contexte d'effort de redressement des finances publiques absolument considérable. Dans ce cadre, les indicateurs conjoncturels sont mal orientés et l'emploi souffre particulièrement. Il rappelle qu'il est un devoir impérieux que les fonds structurels, en particulier le FSE, soient pleinement mobilisés : il convient de ne pas laisser de crédits dormants et de ne pas se tromper de cible, c'est-à-dire de les utiliser de manière la plus efficiente possible dans un contexte où les crédits nationaux se raréfient. Il souligne que le programme opérationnel est assez bien adapté aux problématiques de la crise : la nécessité de reconvertir un grand nombre de salariés et d'agir sur la formation des demandeurs d'emploi sont des priorités absolues.

Etat d'avancement du programme opérationnel

Bertrand MARTINOT rappelle que les objectifs fixés pour 2012 sont relativement ambitieux.

Le premier objectif concerne la programmation : il s'agit de programmer six tranches de la maquette sur sept (84%).

Le deuxième objectif concerne le niveau de réalisation afin d'éviter un dégagement d'office. Pour cela, il faut avoir déclaré à la Commission européenne 1,852 milliards d'euros sur les 4,495 milliards de l'ensemble du PO. La réalisation de cet objectif doit être atteinte par la reprise des opérations suspendues fin 2011 pour sécuriser la gestion et par l'accélération du rythme des nouvelles réalisations.

Concernant le niveau de programmation, il souligne que ce niveau est tout à fait en ligne avec la marche théorique fixée : depuis le dernier Comité national de suivi (CNS), 200 millions d'euros supplémentaires ont été programmés pour atteindre 3,611 milliards d'euros, ce qui représente 80% de programmation. Ces bons résultats confirment l'efficacité du mécanisme dit « de programmation dynamique » et la pertinence des transferts entre axes. D'une manière qualitative, force est de constater que le dynamisme porte essentiellement sur les axes 1 et 2 : l'axe 1 (« Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ») est d'ores-et-déjà programmé à 85,7% et l'axe 2 (« Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ») à 88,4%. L'axe 3 (« renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations »), légèrement en retrait malgré une évolution aussi dynamique que les autres, est annoncé à 74,1%. L'axe 4 (« investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales ») se situe à 69% au mois de juin 2012, mais dépasse les autres en termes de dynamique. L'axe 5 (assistance technique) est à 71,7%.

Il rappelle également que le niveau de dépenses à atteindre pour éviter le dégage­ment d'office est un objectif ambitieux : au fur et à mesure du rapproche­ment de l'échéance de la fin de la programmation opérationnelle, le rattrapage est de plus en plus important. La marche est d'autant plus élevée en 2012 que 180 millions d'euros de déclarations de dépenses en fin d'année 2011 ont été retirés pour sécuriser la gestion, tout en évitant le dégage­ment d'office en 2011. Il faudra donc, via des plans de reprise, reprendre ces 180 millions d'euros au cours de l'année 2012. Par rapport aux 1,852 milliards, 1,177 milliards ont été déclarés à fin 2011 : la marche à franchir est d'un peu moins de 700 M€. Un premier appel de fonds important a été effectué au mois de mars pour un montant de 192 M€. Un deuxième appel de fonds est en cours de préparation. Son montant est estimé à 105 M€. L'effort restant à faire est d'environ 400 M€, qui devront être déclarés avant la fin de l'année au cours de deux appels de fonds.

Il constate qu'aujourd'hui, la plupart des plans de reprise n'ont pas été déclarés et précise que cela devrait se faire au troisième appel de fonds. Il s'agit de bien envoyer aux directions régionales des finances publiques le résultat des contrôles de service réalisés au fil de l'eau, et ne pas attendre l'embouteillage du mois d'octobre ou novembre : il rappelle le risque de voir la capacité des DRFIP à certifier les dépenses avant le 31 décembre être insuffisante.

Par ailleurs, comme chaque année, **Bertrand Martinot** indique qu'il conduira un dialogue de gestion à l'automne avec chaque Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, qui permettra d'examiner la situation particulière de chaque région en matière de programmation, de réalisation et de sécurité de gestion. Il pense qu'il est possible d'atteindre les 400 M€ de dépenses réalisées manquantes, mais estime être un peu plus inquiet quant à la capacité à réaliser cet objectif de 400 M€ avec un taux de contrôle d'opération inférieur à 2%. Il précise que ces remarques s'appliquent notamment aux autorités de gestion déléguées, aux organismes intermédiaires, au volet central ou au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Propositions de transferts

Bertrand MARTINOT rappelle qu'au fur et à mesure de la progression de la programmation, il y aura de moins en moins matière à transferts dans la mesure où il restera moins de crédits à programmer. Il indique que le transfert retenu est probablement le dernier transfert important qui sera demandé à la Commission européenne pour la présente période de programmation. Cette mécanique des transferts entre axes ne relève pas d'une mauvaise maquette, mais témoigne de la capacité des acteurs français à se réajuster et s'adapter aux besoins rencontrés. Un transfert de 136,2 M€ est demandé, réparti ainsi :

- 39,7 M€ de l'axe 3 vers l'axes 1,
- 16,9 M€ de l'axe 3 vers l'axe 2,
- 33,2 M€ de l'axe 4 vers l'axe 2.

Il précise les motivations de cette demande : dans le contexte de crise, les demandes de transferts sur les axes 1 et 2 tiennent à l'accroissement important des besoins de

formations pour les salariés et les demandeurs d'emploi. Ils proviennent pour une part importante du volet central, mais également de l'ensemble des régions. Les demandes de transferts au sein de la maquette du volet central en abondement des axes 1 et 2 sont liées à la poursuite de l'effort engagé avec le fonds paritaire pour la sécurisation des parcours professionnels. Les autres transferts ont été demandés par les autorités de gestion déléguées, après consultation de leurs instances régionales : vingt autorités de gestion déléguées ont ainsi demandé ces transferts qui ont été acceptés par l'autorité de gestion dans leur intégralité.

Bertrand MARTINOT indique que les résultats concernant le rapport annuel d'exécution 2011 sont satisfaisants : le système de suivi est arrivé à maturité. Ceci permet d'aborder sereinement la prochaine période de programmation qui prévoit un renforcement de l'approche par les résultats.

La qualité de saisie demeure un point de vigilance essentiel, mais des efforts considérables ont été faits par l'État et les organismes intermédiaires. Il demande de garder ce point de vigilance en mémoire, sachant que l'effort repose désormais sur les bénéficiaires, dans le cadre de saisies dématérialisées.

Quant aux objectifs quantifiés de 2011 tels qu'ils apparaissent dans le rapport annuel d'exécution, il souligne que les résultats concernant les mesures envers les salariés et les entreprises sont encourageants et note la présence de davantage de projets d'anticipation et de restructuration financés par le FSE, d'un meilleur ciblage des formations des salariés, sur les séniors et les publics de bas niveau de qualifications. Il souligne également le dynamisme du FSE en matière d'accompagnement à la création d'entreprise. Les résultats en matière de taux de survie de ces entreprises sont supérieurs aux taux de survie moyens dans l'ensemble de l'économie telle que mesurée par l'INSEE.

➤ Avenir du FSE

Bertrand MARTINOT indique que les projets de règlement proposés par la Commission européenne s'inscrivent dans le prolongement de la stratégie « UE 2020 », des lignes directrices pour l'emploi, du programme national de réforme de la France et des « recommandations Pays » du Conseil adressées à la France. Sur ces bases, il estime qu'un partenariat pourra être lancé à la rentrée, lorsque le mandat de négociation de la Commission sera connu.

Themistoklis GALEROS explique que concernant la réalisation du programme, la France a du retard au niveau des dépenses déclarées : 30%, alors que la moyenne communautaire est de 34%. Il précise que les résultats du FSE sont meilleurs que ceux du FEDER.

Concernant le transfert entre axes, la Commission européenne n'émet pas d'opposition de principe, mais lorsque la demande sera introduite, il faudra être vigilant à l'Article 33 du règlement (CE) 1083/2006 qui prévoit que les transferts entre axes doivent se faire

lorsqu'interviennent des changements socioéconomiques importants, pour renforcer ou adapter la prise en compte de changements importants dans la priorité communautaire, nationale et régionale ou à la suite de difficultés de mise ne œuvre.

Quant au rapport annuel d'exécution, force est de constater que la France a fait d'énormes progrès en matière de suivi et d'évaluation, et a fortement amélioré son taux de saisie de dossiers. Les taux de sorties positives sont aussi en progression. Il indique que la France est de ce fait très bien armée pour la prochaine période de programmation.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU 8 FEVRIER 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

PREPARATION DE LA PROGRAMMATION 2014-2020 ET SEMESTRE EUROPEEN PAR LE CHEF D'UNITE A LA DG EMPLOI (COMMISSION EUROPEENNE)

Semestre européen

Themistoklis GALEROS rappelle que la France avait fait l'objet l'année dernière de cinq recommandations, dont deux spécifiquement destinées au domaine de l'emploi. La première invitait la France à combattre la segmentation du marché du travail en revoyant certains aspects de la législation du travail et à s'assurer que le développement du salaire minimum permette la création d'emplois. La deuxième recommandation invitait la France à améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi par le renforcement du service public de l'emploi, afin de diminuer le chômage de longue durée. La Commission européenne a longuement examiné le programme national de réforme transmis par la France fin avril : elle a jugé que des progrès étaient encore nécessaires dans ce domaine et que ces deux recommandations devaient être maintenues en substance. Elle les a par ailleurs étoffées en proposant de faire des efforts afin de répondre au fort taux de chômage des jeunes (22,9% en 2011), supérieur à la moyenne communautaire (21,4%). Dans les recommandations, la Commission a demandé à la France de remédier au faible taux de formation « tout au long de la vie » des adultes : il serait de 5% en 2010 contre 9,1% pour l'ensemble de l'Union. Ces recommandations sont provisoires, puisqu'elles n'ont pas encore été adoptées par le Conseil. Les États membres devront les prendre en compte lors de l'élaboration de leurs budgets et de leurs réformes structurelles. La Commission continuera à suivre les progrès réalisés en France par rapport à ces recommandations, lors du prochain semestre européen en 2013.

Situation de la France par rapport aux objectifs 2020

Le taux d'emploi stagne à cause de la crise, mais se situe dans la moyenne communautaire. Il est tout de même assez éloigné de la cible 2020 : il serait actuellement de 69%, alors que la cible nationale est de 75%. Concernant l'éducation, la

situation française est plus favorable par rapport à la moyenne communautaire, notamment le taux de diplômés de l'enseignement supérieur. La situation de la France est meilleure au regard de l'objectif de limitation du taux de décrochage scolaire des jeunes ; néanmoins, un effort important sera nécessaire pour atteindre la cible fixée pour 2020 sur cet objectif. La France enregistre de meilleurs résultats que la moyenne communautaire concernant le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. L'ambition serait de contribuer à l'objectif de réduction à hauteur de 1,6 millions de personnes en France et 20 millions pour l'Union européenne.

✍ Préparation de la programmation 2014 - 2020

Themistoklis GALEROS effectue une présentation de l'état d'avancement de la préparation de la période de programmation 2014-2020.

Les règlements, y compris celui du Fonds social européen, ont été adoptés par la Commission européenne le 6 octobre 2011. Ils sont actuellement en négociation au Conseil : avec un règlement de dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et les règlements spécifiques au Fonds Social et aux autres fonds. Leur adoption est prévue pour la fin 2012 ou début 2013. Actuellement, des négociations sont en cours par blocs thématiques : suite à la réunion du Conseil affaires générales, il semblerait qu'une position commune ait été trouvée sur un certain nombre de ces blocs.

Quelques changements importants doivent être soulignés. La Commission a proposé de réserver un pourcentage minimum de 25% des fonds structurels au fonds social européen (ce taux pouvant être plus élevé en fonction du type de régions). Plusieurs États membres aimeraient que ce seuil soit calculé pour l'ensemble des fonds sur le pourcentage des fonds dédiés aux objectifs thématiques 8, 9 et 10 des projets de règlement. La Commission n'accepte pas cette proposition et se tient à ce qu'elle a proposé initialement. Ceci devrait se décider en septembre sous la présidence chypriote. La négociation du règlement financier est prévue d'ici la fin de l'année ; certaines dispositions visant les fonds structurels tels que la clôture annuelle des comptes sont incluses dans cette négociation. Le cadre pluriannuel des perspectives financières, où seront déterminés les montants de la politique de cohésion et les montants par fonds, devrait être aussi décidé d'ici la fin de l'année.

Cela ne signifie pas qu'il faille attendre la négociation et la finalisation de tous ces règlements pour travailler ensemble : il faut être prêt le 1er janvier 2014, avec si possible déjà l'approbation de l'accord de partenariat et la finalisation des programmes opérationnels, afin de pouvoir commencer rapidement la mise en œuvre. La Commission européenne est en train de préparer des « *papiers de position* » (« *position papers* ») qui vont déterminer, pour chaque État membre, un certain nombre de propositions basées sur les recommandations spécifiques par pays. Dans la proposition de règlement du fonds social européen, la Commission souhaite concentrer un pourcentage important sur quatre priorités d'investissements. Concernant l'architecture des programmes, la Commission pourrait faire une proposition d'architecture

programmatische, mais l'État membre décidera la façon d'organiser les programmes, au meilleur niveau géographique. Ce « *position paper* » présentera une synthèse du mandat de négociation de la Commission européenne. Ce dernier document doit être approuvé par le collège début 2013. Le « *position paper* » sera envoyé fin juillet (si possible) par les Directeurs généraux des fonds structurels. Le délai formel pour la présentation des programmes et de l'accord de partenariat est fixé au premier semestre 2013.

Bertrand MARTINOT s'interroge : l'accord de partenariat serait adopté fin 2013, alors que le PO le serait au premier trimestre 2014 ?

Themistoklis GALEROS répond que l'Etat membre doit soumettre le contrat/accord de partenariat avec le(s) programme(s) opérationnel(s) dans les trois mois suivant l'adoption des règlements. La Commission dispose alors de six mois pour adopter ces documents. Toutefois, les programmes opérationnels ne peuvent pas être adoptés avant le 1^{er} janvier 2014 ou avant l'adoption du contrat/accord de partenariat.

Christian JANIN, de la *Confédération Française Démocratique du Travail*, rappelle qu'en France, le PNR a été contesté par les partenaires sociaux : celui sur lequel travaille la Commission aujourd'hui risque d'être fortement impacté par la Conférence sociale prévue début juillet. Si la Commission travaille cet été sur les recommandations, comment va-t-elle tenir compte des éléments du paysage français qui ont bougés ?

Corinne VAILLANT, *sous-directrice du Fonds social européen à la DGEFP*, répond que les dernières recommandations pays sont sorties du Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs (EPSCO) qui s'est tenu la semaine dernière, dans un contexte politique modifié. Néanmoins, elles ne sont pas tellement différentes des recommandations pays existantes depuis un certain nombre d'années.

Bertrand MARTINOT confirme ce point (sous contrôle de M. GALEROS) : le discours de la Commission est relativement constant sur le diagnostic qu'elle porte sur la situation du marché du travail français et ses dysfonctionnements. Si lors de la grande Conférence sociale s'expriment des orientations tendant à mobiliser le Fonds Social Européen, il faudra en tenir compte lors des négociations avec la Commission sur la maquette du programme opérationnel 2014 - 2020.

Themistoklis GALEROS précise que la procédure veut qu'il n'y ait qu'un PNR qui soit examiné. Entre le moment où la Commission a publié les recommandations et le Conseil EPSCO, des discussions ont eu lieu avec le nouveau gouvernement.

Karine GLOANEC-MAURIN, *Vice présidente du Conseil régional du Centre, ARF*, s'exprime au nom des Régions. Concernant l'état d'avancement du programme opérationnel, les Régions se félicitent du bon taux de programmation actuel à 80% de la maquette. Aux côtés des services de l'État, les Régions participent de manière proactive au pilotage des fonds européens, en termes de programmation et de remontées des dépenses. Elles se sont associées aux demandes de transferts de crédits du FSE présentées aujourd'hui au Comité national de suivi : elles participent à l'impérieuse nécessité d'optimiser la gestion des crédits FSE, afin qu'ils soient le plus efficacement possible mobilisés pour soutenir l'emploi, prévenir et lutter contre le chômage. Elle propose au Délégué général que cette procédure de transfert de crédits FSE puisse être mise en place à tous les comités nationaux de suivi, en fonction des besoins, et non plus seulement proposée une fois par an dans le cadre du Comité national de juin. Il apparaît opportun de favoriser le maximum de souplesse dans la gestion du FSE, dans les deux

prochaines années, pour réajuster une maquette régionale au plus près des besoins. Il serait dommageable pour les territoires, de ne pas collectivement se donner les moyens de mobiliser les fonds publics disponibles pour lutter contre la crise.

D'autre part, les Régions se mobilisent quotidiennement dans la remontée des dépenses : l'objectif est que l'appel de fonds du mois de septembre puisse déclarer à la Commission européenne un volume de dépenses mettant la France à l'abri du dégageant d'office. En ce sens, elle indique que certaines Régions concernées souhaitent être davantage associées aux travaux liés au traitement des dépenses retirées lors du dernier appel de fonds et avoir davantage de lisibilité, de réactivité sur l'avancement des travaux de reprise qu'elles mettent en œuvre, en concertation avec les autorités d'audit, de contrôle et de certification.

Par ailleurs, les Régions sont quelque peu inquiètes des problèmes ayant engendré l'interruption du remboursement du FSE, en France, par la Commission européenne au début de l'année. Il est inquiétant que cette dernière fasse encore des remarques sur les insuffisances de procédures des contrôles nationales mises en place, à deux ans de la fin de programmation. Elles souhaitent qu'elles soient définitivement stabilisées et sécurisées, afin que l'enveloppe FSE dédiée à la France ne soit pas amputée par des corrections financières qui auraient pu être prévenues. Les Régions souhaiteraient connaître les mesures correctives mises en place par la France pour prévenir une autre correction financière de 15 M€ et les conséquences sur les volets régionaux. Néanmoins, elle se félicite que l'interruption de remboursement soit aujourd'hui levée, ce qui permettra aux Régions de se voir remboursées les crédits FSE qu'elles ont largement préfinancés. Le montant de FSE attendu par les Régions est de 110 M€, au dernier recensement effectué par l'ARF dans le cadre du programme opérationnel 2007 - 2013. Les trésoreries insuffisantes de l'État sont inquiétantes en Région, pour honorer les remboursements générant dans certains cas des délais très longs (un an en moyenne). Il serait souhaitable que ces blocages en Région puissent être rapidement identifiés par les services de la Commission européenne et que des solutions concrètes soient proposées, car le préfinancement supporté par les Régions s'ajoute aux 69 M€ des soldes FSE de l'objectif 3 « 2000 - 2006 » identifiés par les Régions, non payés à ce jour dans une dizaine de régions.

Sur la perspective 2014-2020, les Régions se sont exprimées quant à la gestion de ces fonds. La demande de programmation opérationnelle pluri-fonds a été renouvelée, des avis ont été émis par l'ARF en accord avec tous les Présidents de Région membres de l'association. Les Régions renouvellent également leur volonté d'être désignées comme autorité de gestion pour ces programmes régionaux. Le Président de l'ARF, accompagné de deux autres Présidents de Région (Centre et Limousin), ont rencontré le ministre du Travail : ils ont évoqué les questions de formation, ainsi que la possibilité que cette gestion soit transférée aux Régions. Le ministre s'est prononcé positivement sur le sujet.

Bertrand MARTINOT n'est pas opposé à ce que les transferts de crédits puissent s'opérer plusieurs fois par an mais indique qu'il convient de connaître la position de la Commission européenne sur ce sujet.

Concernant l'insuffisance de trésorerie de l'État en région, il faut savoir qu'elle est également très tendue au niveau central : ce problème est difficilement soluble puisqu'elle renvoie in fine à des déclarations de dépenses insuffisantes.

Enfin, s'agissant de la position de l'ARF sur la gestion du FSE, il indique qu'il ne lui appartient pas de prendre position mais qu'il souhaite que la discussion sur cette question intègre l'ensemble du partenariat.

Themistoklis GALEROS répond que sur le transfert de crédit deux fois par an, la Commission sera très réticente à ce sujet. Concernant les interruptions, il s'étonne du fait que deux ans avant la fin du programme il y ait encore des problèmes d'audit dans les régions. Quant à la clôture du programme « objectif 3, 2000-2006 », l'examen est pratiquement finalisé : la Commission s'oriente davantage vers un recouvrement plutôt qu'un paiement. S'agissant enfin du mode de gouvernance pour la gestion du FSE, il indique que l'Espagne et l'Italie sont intéressées par le modèle actuel français.

Corinne VAILLANT intervient sur la question de l'insécurité de gestion : un grand nombre d'erreurs concerne les feuilles d'émergence sur les formations. Il faut savoir que les organismes de formation doivent faire émerger les participants (obligation légale du Code du travail) : il convient donc de récupérer ces feuilles et de les vérifier, dans l'intérêt de tous les co-financeurs. Ce problème récurrent dure depuis trois programmations. L'ensemble des acteurs doit comprendre que la feuille d'émergence prouve la présence des personnes en formation et que l'action a bien été réalisée.

Grégory BROUSSEAUD, DGEFP, fait remarquer que suite à l'interruption de paiement survenue en début d'année, l'ensemble des préfets de région ont été formellement sollicités afin qu'ils expriment leurs besoins de trésorerie les plus urgents. La DGEFP a lancé cette enquête, étudié les remontées en termes de besoins et satisfait les demandes à hauteur de 70%. En dépit de cette interruption de paiement, une manne financière importante a permis de payer les porteurs les plus fragiles. Concrètement, il appartient aux préfets de régions de consolider les demandes régionales et, sur la base des avances de trésorerie de la DGEFP, de les orienter sur les porteurs les plus fragiles, en fonction de la logique partenariale dans laquelle la DGEFP n'a pas à entrer.

Suite au paiement de la correction forfaitaire de 15 millions d'euros, l'interruption de paiement a été levée sur le FSE, ce qui a déjà permis à la Commission d'enclencher la logique de remboursement des fonds déclarés, notamment lors du dernier appel de fonds de 2011, même si celui-ci a été largement minoré par les retraits opérés en fin d'année. Néanmoins, l'ensemble de ces éléments conduit à dire aujourd'hui qu'à mi-année, l'essentiel des trésoreries a pu être soulagé, s'agissant des services de l'État, de l'ensemble des organismes intermédiaires ou des porteurs les plus fragiles. Du fait des retraits de dépenses relativement importants opérés l'année dernière, un certain nombre d'acteurs se trouvent néanmoins encore aujourd'hui en difficulté.

Stéphane NGUYEN, du Conseil régional Languedoc-Roussillon, pour l'ARF, s'interroge sur le sujet très précis des remboursements 2000-2006 : chaque Région sait qu'elle se dirige vers un non-paiement de la totalité de la clôture par la Commission. Certaines Régions ont perçu leur solde : pourquoi certaines autres Régions, ayant fait les déclarations de dépenses certifiées correctes, ne sont-elles pas remboursées ? Pour la Région Languedoc-Roussillon quasiment 7 millions d'euros ne seraient pas remboursés sur l'objectif 3.

Grégory BROUSSEAUD précise que l'objectif 3 (objectif national) n'est pas clôturé par la Commission européenne. Il faudra attendre la conclusion définitive de la Commission européenne sur les éléments transmis par les autorités françaises, à travers

l'agrégation des remontées régionales de la consultation nationale, pour savoir ce qui pourra être remboursé aux porteurs.

Bertrand MARTINOT constate que la clôture sera négative : la France va devoir payer. Elle ne payera pas avec du FSE, mais avec des crédits budgétaires.

La deuxième question concerne le paiement des Régions : certaines disposaient d'une trésorerie suffisante, d'autres des tensions de trésorerie qui n'ont pas permis ces remboursements. La seule solution serait une décision de l'État de compenser par des crédits budgétaires. Des discussions ont lieu à l'intérieur de l'État, concernant les relations entre ce dernier et la Commission européenne, ainsi que les relations entre l'État et les organismes intermédiaires potentiellement créanciers.

Themistoklis GALEROS estime que ce dossier ne sera pas clôturé avant l'automne.

Marie-Hélène JEANJEAN, de l'*Alliance Villes Emploi*, aborde le sujet de la réintégration des dépenses des PLIE. Elle se félicite du travail réalisé avec la DGEFP et la Commission européenne. A ce jour, l'appui apporté aux PLIE a conduit : à réintégrer les dépenses de 2 PLIE ; en outre, les dépenses de 22 autres PLIE sont prêtes à l'être, celles de 20 PLIE sont en cours de réintégration et l'examen des dépenses de 11 est en cours de démarrage, ce qui fait 55 PLIE sur 71. Il serait souhaitable que les services de l'État en région (la DIRECCTE et les DRFIP), puissent aider localement les organismes intermédiaires et les PLIE qui sont en voie de réintégration. Il faut souligner la réactivité des PLIE qui, grâce à l'assistance technique, sont parvenus à remonter un peu ces dépenses.

Pour la programmation 2014-2020, il serait intéressant d'avoir dans les jours à venir, l'agenda et l'organisation par rapport à la nouvelle programmation.

Corinne VAILLANT répond que les travaux seront engagés en septembre, le temps de stabiliser avec la Commission le pré-mandat de négociation.

Concernant le partenariat, il est intrinsèque à la politique communautaire à la gestion des fonds structurels : il est rappelé dans les propositions réglementaires que tous les documents, l'accord de partenariat ou les PO, doivent être établis en concertation avec le partenariat.

Marie-France BOUTROUE, de la *Confédération Générale du Travail*, revient sur les propos de M. GALEROS, concernant le PNR. Elle indique que les organisations syndicales et le patronat ont été reçus dernièrement par M. SAPIN qui les a questionné sur l'organisation du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales. Elle insiste sur le lien entre PNR et programme opérationnel.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL

Grégory BROUSSEAUD explique que les mesures de transferts seront acceptées dans leur intégralité.

Il rappelle l'objectif et l'état d'avancement en programmation :

- l'objectif de programmation est de 84 % de la maquette financière du programme opérationnel soit l'équivalent de six tranches sur sept,

à ce jour, le taux de programmation atteint par l'ensemble des partenaires du programme est de 80 %.

Il précise que l'objectif de programmation de 85% doit être atteint par axe d'intervention.

S'agissant de l'objectif de déclaration de dépenses, il précise que le niveau de déclaration est très proche du niveau de certification : la relation à la certification s'est sensiblement améliorée, même s'il reste des efforts à produire.

Il insiste sur la nécessité de continuer à déclarer et donc de continuer à certifier, de nouvelles dépenses pour atteindre l'objectif de dégageant d'office et réintégrer le maximum des 180 M€ de dépenses retirées fin 2011, tout en préservant la sécurité de gestion.

Il ajoute que l'interruption des délais de paiement de janvier était due à une non-conformité de la méthode d'échantillonnage des contrôles d'opérations retenue par l'autorité d'audit nationale. Suite à des débats entre cette dernière et les autorités d'audit communautaires, il a été conclu qu'il fallait soit produire 300 contrôles supplémentaires, soit s'acquitter d'une correction forfaitaire. L'autorité de gestion a décidé d'appliquer cette correction forfaitaire sur l'axe 3 du volet national, pour ne pas la faire supporter à l'ensemble des partenaires du programme, qu'il s'agisse des autorités de gestion déléguées ou de l'ensemble des organismes intermédiaires. Cette décision a permis la levée de l'interruption des délais de paiement le 21 mai dernier. Cela permet de dire aujourd'hui que le programme FSE national est en ordre de marche pour atteindre les objectifs venant d'être rappelés.

EXAMEN DES PROPOSITIONS DE TRANSFERT ENTRE AXES

Jean-Philippe DUFON explique que le travail a été effectué en trois temps :

- l'analyse reposait sur les maquettes régionales révisées lors du CNS du 8 février et notifiées en mars,
- les mois d'avril et mai ont été mis à profit au niveau régional pour mener une analyse sur les besoins et l'évolution des programmes,
- in fine, des propositions de transfert validées en Comité régional de suivi ont été transmises à la DGEFP.

Au total, le montant des propositions de transfert s'est élevé à 136 millions d'euros contre 64 millions d'euros en juin 2011. Le nombre de régions ayant souhaité un transfert est également plus élevé : 20 Régions ont sollicité des transferts cette année, contre 15 l'an dernier. En ventilation, le volet central a formulé une demande de 70 M€ et les volets régionaux 66 M€. Au niveau régional, les demandes de transfert vont de l'axe 3 et 4 vers l'axe 1 (pour près de 20 M€). Au niveau central, les besoins vont de l'axe 3 et 4 pour respectivement 40 et 30 M€, vers les axes 1 et 2 pour 20 et 50 M€. Ces demandes au niveau central s'expliquent par une saturation des axes 1 et 2 et une moindre programmation pour les axes 3 et 4. Toutes ces demandes se concrétisent par trois demandes de transfert :

- de l'axe 3 vers l'axe 1 à hauteur de 39,7 M€

- de l'axe 3 vers l'axe 2 à hauteur de 16,9 M€
- de l'axe 4 vers l'axe 2 à hauteur de 33,2 M€

Éric ROSSI s'interroge quant aux axes 3 et 4 : les mesures sont-elles encore pertinentes au regard de la situation socio-économique actuelle ? Ont-ils des difficultés à se mettre en œuvre du fait que les opérateurs, les porteurs de projets sont moins nombreux ?

Corinne VAILLANT répond que la maquette est faite pour bouger, puisque sur sept ans le contexte socio-économique évolue. C'est la raison pour laquelle la maquette du volet central n'était plus forcément adaptée par rapport aux besoins à satisfaire. De surcroît, ces mouvements de transferts, qui concernent des crédits non programmés à la date du CNS, ont fait l'objet d'une validation par le partenariat au niveau local.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION 2011

Claude RACK rappelle que le rapport est en ligne depuis début juin. Il s'agit d'un travail de construction collectif, puisque tous les acteurs du système y contribuent : les organismes intermédiaires, les autorités de gestion déléguées ainsi que la sous direction du FSE à la DGEFP. Ce travail a été largement appuyé par celui des consultants du consortium, notamment dans un certain nombre de zooms analytiques précis.

Pour rappel, le rapport annuel exécution est construit sur la base de dossiers ayant fait l'objet d'un contrôle de « service fait » dans l'année précédente

Les nouveautés de l'année 2011 sont les suivantes :

- Un paragraphe intitulé « À retenir », permet de dégager les idées essentielles
- l'annexe projet contient 25 projets. Le souhait était :
 - de privilégier les organismes intermédiaires dans la restitution des projets,
 - d'avoir un seuil de réalisation d'au moins 50 000 €,
 - d'avoir des résultats par projet.

25 projets ont permis de témoigner de l'action du FSE cette année.

- À partir de la page 23 du rapport, est rédigé un commentaire de chacun des résultats par objectif (pour les 24 objectifs). Les auteurs du rapport ont souhaité profiter des commentaires abondants et de très grande qualité des régions pour pouvoir nuancer, apporter des précisions. Sans surprise, les résultats des régions ne correspondent pas toujours à ceux de la valeur du niveau national : ceci permet une richesse d'interprétation des points positifs, des difficultés rencontrées. Force est de constater un effort et une amélioration considérable du contenu de ces rapports régionaux d'exécution qui témoignent aussi de la qualité grandissante des échanges ayant lieu dans les réunions d'appui méthodologique organisées par les évaluateurs (156 ont été recensées).
- Concernant le système de suivi, M. le Délégué général indiquait dans son propos introductif : « On peut dire que le système est arrivé à maturité. La bagarre pour la saisie des indicateurs est une affaire qui est, j'espère, définitivement derrière nous ». Avec 92% de taux de saisie de dossiers

complets, le système dispose d'un volume de données suffisamment significatives pour l'analyse des informations existantes. Ces bons taux sont très homogènes : pour l'ensemble des opérateurs, des progrès considérables, continus sur plusieurs années, ont été réalisés en matière de taux de saisie.

L'interface de saisie a, cependant, dû s'adapter du fait de changements importants en matière de gestion (règles de gestion des dossiers pluriannuels, règles de regroupement des PLIE notamment). Il est intéressant de voir que ces outils sont suffisamment robustes pour intégrer ces modifications, assez importantes en 2011. La plateforme ViziaProg a été ouverte à tous les organismes intermédiaires, permettant de faciliter l'appropriation des informations et la confection des rapports régionaux d'exécution.

Claude RACK rappelle le message récurrent et essentiel : « Attention à la qualité des données, à la précision des saisies ». Ceci est important, puisque de cette qualité de saisie dépend la fiabilité de l'ensemble des informations restituées aux acteurs du système.

- S'agissant des réalisations, le FSE concerne les publics cible auxquels il doit s'adresser de manière stratégique :
 - 60% de demandeurs d'emploi, dont 22% de demandeurs de longue durée,
 - 18,5% d'inactifs,
 - 21% d'actifs occupés, dont 3% d'indépendants

Le programme de cette année comprend 35% de jeunes (un peu moins que l'an dernier). Il convient néanmoins de faire attention à toute surinterprétation de ces résultats : il y a souvent des biais de sélection importants, notamment lors de rattrapages des saisies des dossiers des missions locales. Le faible taux de seniors parmi les participants est aussi une préoccupation récurrente : ce point relève de la responsabilité des organismes, mais parfois des individus eux-mêmes.

Concernant le niveau d'instruction, à noter davantage de participants diplômés de l'enseignement supérieur, dont 54% de femmes entrées dans cette catégorie. Mais toujours 35% de participants n'ayant pas dépassé le niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de 3^{ème}. Pour l'essentiel, les participants ont un faible niveau de formation, ce qui correspond bien à la cible du FSE.

- Le devenir : que dire de l'ensemble des résultats des participants à l'issue de l'intervention ? Ces informations seront standard pour la prochaine programmation, puisque les indicateurs seront communs et devront être renseignés de manière homogène par l'ensemble des États membres de l'Union européenne :
 - 15,6% des participants accèdent à l'emploi ou à la création d'activité, dont 6,4% à un emploi durable (un peu moins que l'an dernier),
 - 7% accèdent à la formation ou à la VAE,
 - 3,5% certifient leur formation : obtiennent un diplôme ou un CQP,
 - 6,6% abandonnent les actions dans lesquelles ils se sont inscrits.

Au total, les trois quarts des participants connaissent une sortie positive au sens de l'ensemble des items déclinés dans le tableau D2, à l'exception des « autres sorties » ou des abandons, dont 44,8% ont une « autre sortie positive ».

- Concernant les objectifs quantifiés, les résultats sont discutés au niveau régional : 10 cibles sur 24 sont atteintes, 2 en sont proches et 12 ne le sont pas. Pour partie, ces cibles sont des objectifs de résultat : évidemment, un certain nombre d'éléments exogènes, extérieurs à la mise en œuvre interviennent pour expliquer les résultats. Le FSE n'est pas seul responsable de la situation du marché du travail. Force est de constater que la crise a pesé sur les résultats.

Les résultats sont bien meilleurs pour l'axe 1 : les efforts de mobilisation ont été récompensés, y compris par les résultats obtenus, à savoir avec davantage de projets dans les territoires, un ciblage de la formation des salariés sur les seniors et les personnes non qualifiées. Ceci fait partie des éléments à mettre au profit de l'action du Fonds et de la politique de cohésion sociale dans son ensemble. Le niveau de qualification est davantage pris en compte que le critère de l'âge, car cela correspond davantage aux priorités des opérateurs. Quant à l'apprentissage, les résultats sont meilleurs concernant les ruptures. Ceci est lié à un effet mécanique : le FSE intervient sur une phase amont et non pas sur la totalité du « *process* », ce qui minore les ruptures. Cela est dû aussi à des expériences innovantes et intéressantes mises en œuvre par un certain nombre de Conseils régionaux en matière de lutte contre l'abandon du dispositif.

Le FSE s'illustre également par un grand dynamisme en matière d'accompagnement à la création d'entreprise et probablement à la qualité du soutien apporté par un certain nombre de têtes de réseau de la création d'entreprise. Pour les femmes, les chiffres sont depuis trois ans supérieurs à la cible fixée (38%) et supérieurs aux chiffres du droit commun. En revanche, concernant les indicateurs d'accès à l'emploi, les résultats sont moins bons. Quant à la lutte contre l'abandon scolaire, la France obtient de meilleurs résultats que l'ensemble des pays européens : les opérateurs dans le champ de l'Éducation nationale sont visiblement assez performants.

Concernant les priorités transversales, les taux de saisie sont généralement moins bons que pour l'ensemble des indicateurs quantitatifs (D1/D2) : 75% pour l'ensemble des priorités transversales et 79,1% pour la priorité hommes/femmes.

POINT D'ACTUALITE SUR LA COMMUNICATION FSE

Christophe GARNIER fait un retour rapide sur « le Village des initiatives », l'événement FSE 2012. Il tient à remercier l'ensemble des participants membres du Comité national de suivi présents à Lyon. Le travail de diffusion de l'information et de l'invitation n'a pas été vain, puisqu'en termes de participation, plus de 600 personnes venues de l'ensemble des régions françaises ont assisté à cet événement. Les chiffres exacts seraient plus proches de 650 sur les deux jours (21 et 22 juin), avec environ 80 intervenants dans le cadre des différents temps forts prévus, dont une soixantaine de porteurs de projets venus exposer la diversité de l'action du Fonds Social Européen dans les différentes régions françaises.

L'intérêt de la manifestation était de faire se rencontrer sur deux jours des acteurs du Fonds Social Européen sur leurs différents rôles dans la mise en œuvre du programme.

Les quartiers thématiques étaient centrés autour des grands axes d'intervention du FSE :

- la sécurisation des parcours professionnels,
- les enjeux liés à la mutation économique,
- l'emploi des jeunes et des séniors,
- les enjeux liés au passage de l'insertion professionnelle à l'emploi,
- l'innovation à travers les thèmes valorisés dans le cadre de la prochaine programmation, notamment le verdissement des emplois et l'économie sociale et solidaire.

Les travaux ont été conduits sur deux jours. Des temps de rencontre différents avaient lieu en parallèle, dans le cadre du Village des initiatives FSE, avec des tables rondes plus spécifiquement consacrées à l'avenir du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020. À cette occasion, Christophe GARNIER remercie personnellement la Commission européenne de son appui dans la construction de ces deux temps forts dans le cadre du Village FSE.

La manifestation avait été investie d'un rôle en termes de valorisation du FSE vis-à-vis de la presse, notamment en liant un partenariat avec une des écoles de journalisme présente à Lyon : une dizaine d'élèves journalistes ont fait un travail d'animation presse, notamment toute une activité sur Tweeter, la réalisation de micros-trottoirs. Ils ont également eu la possibilité de rédiger « la gazette du Village ».

Tous les supports d'interventions seront disponibles sur le site « villagefse2012 » d'ici une dizaine de jours.

Themistoklis GALEROS tient à remercier chaleureusement l'autorité de gestion et les participants au Village FSE. Ce fût une expérience originale et enrichissante, une belle valorisation des actions cofinancées par le Fonds Social en France.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses,

Bertrand MARTINOT remercie les participants et lève la séance.



